



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE  
FORMATION POUR MME LAURE PEREZ**

**DÉCISION N° AU-19-458  
EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5ème Adjoint au Maire

**CONSIDÉRANT** que le Centre de Formation « SAINT HONORE », représenté par Madame Anne-Laure GUILLAUME, Responsable de Formation Continue, dont le siège social est situé au 42/44 rue de Romainville – 75019 PARIS, s'engage à assurer pour le compte de la Ville de Vincennes la formation « Le Kamishibaï, un outil formidable pour raconter aux enfants » de Madame Laure PEREZ les 12 et 13 novembre.2019, pour une dépense de 440.00 € TTC;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec le Centre de Formation « SAINT HONORE », pour la formation d'un agent de la Ville, les 12 et 13 novembre 2019, pour une dépense de 440.00 € TTC.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé de l'administration  
municipale, des ressources humaines, des  
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

***Signé***

**Gilles PANNETIER**

|   |
|---|
| Accusé Réception en Préfecture :<br>094-219400801-20191126-lmc1H6863H1-AR<br>Date de réception en Préfecture : 26/11/2019<br>Date de Publication : 26/11/2019 |
|---|